



Guide de

l'Union Régionale

FEVRIER 2011

9, rue des Bluets - 75011 PARIS

Tél. : 01 43 43 72 38 - Fax : 01 43 66 28 38

Courriel : infos@anitea.fr ou federation@alcoologie.org

SIRET : 529 049 421 000 17 - NAF : 9499Z - Agrément national "Jeunesse et Education Populaire"

sommaire

	<i>pages</i>
Introduction	2
Le projet associatif	4
Quelques éléments d’histoire	4
Les grands axes politiques	5
Les missions	7
Les adhérents	8
Le fonctionnement associatif	9
Le fonctionnement statutaire	9
Le siège	9
La démarche participative	10
Les lieux de réflexion et de production	11
Les manifestations organisées	12
Les formations	12
Les Unions Régionales	14
<i>Missions et engagements des Unions Régionales</i>	16
La vie démocratique des Unions Régionales	16
La représentation politique et institutionnelle	17
<i>L’organisation des Unions Régionales</i>	19
L’animation des unions régionales	19
Les lieux de travail et de réflexion	20
Les manifestations organisées	20
Les lieux de production	21
Les formations	21
La communication	22
Les documents à disposition des Unions Régionales	22
Conclusion	23



Introduction

Les Unions Régionales

La Fédération Addiction compte aujourd'hui 14 unions régionales ou interrégionales réparties sur l'ensemble du territoire. Représentantes régionales de la Fédération, elles sont des lieux importants d'expression et de démocratie associative permettant une plus grande proximité avec nos adhérents et une meilleure prise en compte des problématiques et des enjeux locaux. Lieux d'échanges, de réflexion, de production, et de représentation, elles sont un échelon dynamique indispensable dans la Fédération.

L'action de la Fédération repose essentiellement sur l'engagement et l'implication militante et bénévole de ses adhérents, de ses membres. Pour l'instant, aucune union régionale ne dispose de temps de travail salarié en tant que tel. Les Délégués Régionaux, sont élus par les adhérents de la région pour une période de trois ans et deviennent membres de droit du Conseil d'Administration.

La réforme des CSAPA puis celle du pilotage des politiques publiques qui a conduit en 2010 à la création des Agences Régionales de Santé (ARS) et à la régionalisation des politiques de santé viennent souligner la pertinence de notre organisation régionale. Les Unions Régionales tiennent désormais un rôle central tant au niveau de la représentation politique et institutionnelle de la Fédération que de l'accompagnement de nos adhérents sur les réformes en cours et à venir.

Etre élu régional de la Fédération

Etre un élu régional de la Fédération Addiction, c'est être choisi par les autres adhérents comme un représentant capable de porter la parole et les valeurs de la Fédération au niveau régional. C'est donc une responsabilité et un engagement qui rejoint notre implication commune à réduire et à soigner les conséquences des addictions, à préserver le droit pour tous à la dignité et à proposer une offre de soins et un accompagnement graduée et diversifiée.

Afin d'aider les élus régionaux à exercer leurs fonctions, de permettre aux adhérents de mieux connaître le fonctionnement de leur Union Régionale et de participer au processus démocratique, la Fédération Addiction propose ce "Guide de l'Union Régionale". Il s'adresse à tous les adhérents de la Fédération, car la dynamique régionale passe par l'implication du plus grand nombre. Les élus régionaux portent la responsabilité de l'animation, de la coordination des travaux et de la représentation régionale, cependant leur mission nécessite une mobilisation collective. Ce guide est aussi un appui aux Délégués Régionaux et Délégués Régionaux adjoints, aux référents des groupes, et plus largement, à toutes les personnes ayant reçu mandat pour représenter l'association en région. Sa lecture est complémentaire aux documents fondateurs tels que les statuts, le projet associatif et le règlement intérieur. Les rapports d'activité, les « 4 pages politiques », les communiqués de presse ou encore les guides méthodologiques produits par la Fédération Addiction sont également des sources d'information très importantes. Tous ces documents sont téléchargeables sur le site internet de la Fédération ou peuvent vous être envoyés par courrier par le siège.

La

Fédération



Le projet associatif

Quelques éléments d'histoire

« Une association nationale née de la coopération de deux réseaux »

Créée le 1er janvier 2011, la Fédération Addiction est née de la volonté conjointe de l'ANITEA (Association Nationale des Intervenants en Toxicomanie et Addictologie) et de la F3A (Fédération des Acteurs de l'Alcoolologie et de l'Addictologie) de fusionner leurs compétences et leurs moyens.

Dès 2007, l'adoption du plan addiction et la réforme conduisant à la création des CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) ont conduit l'Anitea et la F3A à amorcer un rapprochement. L'enjeu était double : créer cette nouvelle entité pour renforcer leurs actions et peser dans le débat politique, en faveur d'une conception ouverte des addictions, qui ne se centre ni sur la maladie, ni sur la judiciarisation.

La Fédération Addiction s'est donnée pour but de constituer un réseau au service des professionnels accompagnant les usagers dans une approche médico psycho sociale et transdisciplinaire des addictions. Elle s'attache à bâtir une expertise pour interpeller la société, grâce à sa capacité à mobiliser ses adhérents dans un dialogue permanent entre terrain et théorie, et à son implication dans les travaux menés dans le champ des addictions.

« Une capacité à s'adapter aux évolutions de l'histoire »

Depuis la loi du 2 janvier 2002, les CSST (Centres de Soins Spécialisés aux Toxicomanes) et les CCAA (Centres de Cure Ambulatoire en Alcoolologie) se transforment progressivement en CSAPA. En tant qu'établissements médico-sociaux, ils sont ainsi clairement reconnus dans leurs missions de soin, de prévention et d'accompagnement vers l'insertion sociale. C'est l'aboutissement d'une évolution qui, depuis les années 1970, a remis en question les frontières entre le sanitaire et le social, et a conduit les institutions à élaborer de nouveaux repères concernant leurs spécificités et leurs modes de coopération.

Ce rapprochement s'est concrétisé à partir de l'élaboration des textes concernant le plan addiction et les CSAPA, ces derniers ayant refondu les structures destinées d'une part à soigner les personnes alcooliques (les CCAA), et d'autre part à soigner les personnes toxicomanes (les CSST). C'est ainsi que l'addictologie médico-sociale s'est peu à peu renforcée, en rapprochant deux dispositifs historiques et complémentaires. Le secteur hospitalier, longtemps centré sur ses activités sanitaires, a élargi la palette de ses services, et la loi de 1998 a aussi clairement affirmé son rôle dans la lutte contre l'exclusion.

L'organisation hospitalière de soins en addictologie vient préciser les différents niveaux de prise en charge sanitaire selon la gravité des troubles des personnes.

Ce perpétuel mouvement de distinction/coopération entre le secteur hospitalier et le secteur médico-social s'est opéré dans un contexte changeant : modifications réglementaires, évolutions de la société, politiques de réduction des risques, apparition des traitements de substitution, etc.

Le regard des acteurs sur leurs pratiques professionnelles les a amenés à rapprocher

les dispositifs gérés par les deux réseaux, et à forger des passerelles permettant d'adapter les prises en charge des usagers. La capitalisation des acquis a permis d'ancrer le processus de fusion-crédation dans une recherche de complémentarité, qui s'est peu à peu transformée en culture commune.

La capacité d'adaptation des deux organisations et de leurs acteurs est l'aboutissement de réflexions permanentes et de la prise en compte de la réalité des pratiques, notamment dans la relation avec les usagers, objet d'une remise en question permanente pour trouver les réponses efficaces.

Les grands axes politiques

Pour la Fédération Addiction, les conduites addictives font partie de la vie : elles résultent de la rencontre d'une personne, d'un produit et d'un contexte particulier. L'association considère, en conséquence, que la société doit élaborer des réponses adaptées, car les phénomènes d'addiction ne peuvent être isolés du contexte social, culturel, politique et économique dans lequel ils s'inscrivent. Elle vise en cela à **décloisonner** les approches, les pratiques et les structures.

La Fédération Addiction défend en effet une **conception holistique** de la question, prenant en compte les **dimensions plurielles** de l'expérience addictive, s'appuyant sur la **richesse de la complexité**, et nécessitant la **coopération** de professions différentes et complémentaires.

Plutôt que la lutte contre les produits, elle privilégie la **promotion de l'utilisateur**, sa **reconnaissance en tant que citoyens**, **l'amélioration de sa qualité de vie et de son environnement**, en lui proposant une **offre globale de soins et d'accompagnement**.

1. Bâtir une expertise pour interpeller la société

L'association fédère des dispositifs et des professionnels du soin, de l'éducation, de la prévention, de l'accompagnement et de la réduction des risques, dans le but de former un **pôle national représentatif** de l'addictologie.

Elle souhaite, à partir des compétences de ses adhérents, contribuer à une **analyse vivante et actualisée** des pratiques addictives.

Elle promeut une **dialectique permanente entre la théorie et la pratique**, basée sur la recherche d'amélioration des dispositifs et des pratiques.

Elle défend la construction d'une **expertise collective** et dynamique pour faire évoluer les pratiques. Cette expertise, élaborée grâce au partage d'expériences et à la réflexion participative, permet de bâtir le discours en l'étayant sur les réalités de terrain.

Elle **suscite des débats** publics, **s'inscrit** dans les espaces d'**élaboration** des politiques publiques, et **participe aux débats** sur la problématique des addictions.

2. Reconnaître la place prépondérante des usagers

La Fédération Addiction vise la promotion de l'utilisateur : elle estime que celui-ci a vocation à être l'ensemble de tous les services auxquels il doit pouvoir avoir accès, qu'il s'agisse de soins, de traitements ou d'accompagnement, de réduction des risques et d'intervention précoce sur la base d'un **libre choix de l'offre** qui lui est destinée.

Le droit à l'**anonymat** et à la **gratuité** doit être préservé pour les usagers concernés.

L'intervention des professionnels doit se faire dans le **respect de la situation, de l'histoire et du rythme** de l'utilisateur, sans jugement, afin d'éviter la stigmatisation et de faciliter l'accès à l'offre de soin et d'accompagnement.

Les intervenants veillent à construire avec l'utilisateur une **offre graduée**, adaptée à ses besoins et attentes, tel qu'il est et là où il en est. Il s'agit de renforcer sa capacité de choisir et d'agir.

3. Renouveler le regard et les pratiques des professionnels

La Fédération Addiction promeut une intervention professionnelle centrée sur :

Une approche préventive des addictions, fondée avant tout sur l'éducation : l'appropriation des connaissances sur les réalités, les motivations et les risques des pratiques addictives, afin de contribuer à améliorer les compétences et les capacités de personnes à gérer leurs expériences de vie.

Une exigence d'alliances thérapeutiques inscrites dans la durée : la co-détermination des objectifs et des modalités d'accompagnement.

Des pratiques transdisciplinaires, quelle que soit la forme des addictions traitées : la

prise en compte des dimensions plurielles de l'expérience addictive justifie la coopération de professions différentes et complémentaires dans la mise en œuvre du projet de la personne.

Le partage des compétences, le travail en partenariat avec les autres acteurs du dispositif « addictions », afin d'offrir aux usagers une palette de réponses adaptées, susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur situation.

La responsabilité de chaque intervenant en fonction de son métier : le travail en réseau avec les hôpitaux et les professionnels de santé de ville garantit sur le long terme la continuité et la cohérence d'un accompagnement adapté aux besoins des usagers.

L'évaluation, dès lors qu'il s'agit d'un outil permettant aux professionnels d'améliorer leurs pratiques, et non d'une mesure de la performance participant à une vision normative des interventions.

4. Privilégier la construction collective des réponses

La Fédération Addiction se donne pour fonctions la **mobilisation**, la **coordination**, la **formation** et la **représentation** de ses adhérents. Elle souhaite promouvoir les **réflexions** sur la **diversité des pratiques** et la **pluralité des approches** et construire une culture commune de l'addictologie. Elle affirme sa volonté politique de **représenter l'intérêt collectif** de ses membres, conformément aux valeurs qu'elle défend. De ce fait, elle ne gère pas d'établissements ni de services destinés aux usagers.

Elle travaille **en lien avec les autres intervenants**, en particulier les réseaux sociaux et économiques et les autres acteurs de santé, au niveau international, européen et national. Elle participe aux travaux

d'autres réseaux afin **de co-construire les politiques et les dispositifs** qui permettront in fine d'améliorer la qualité des services proposés aux usagers.

Elle développe son action nationale d'animation de réseau à travers **un**

fonctionnement démocratique et régionalisé. Elle crée et accompagne des unions régionales destinées à renforcer le lien permanent avec ses adhérents, et à nourrir les allers et retours.

Les missions

« UNE STRATEGIE BASEE SUR DES MISSIONS RENFORCEES, AU SERVICE DES ADHERENTS »

La Fédération Addiction s'est fixée pour missions de :

1. REGROUPER les acteurs de l'addictologie

- Favoriser la connaissance réciproque des adhérents, leurs échanges et leur expression, afin de produire une culture de coopération inter associative.
- Rechercher l'engagement des adhérents en favorisant leur participation directe aux commissions de travail nationales et régionales, à des projets ponctuels menés par la Fédération Addiction, et à la vie associative nationale et régionale.
- Développer l'animation de réseau aux différents échelons territoriaux en se dotant d'une organisation démocratique et régionalisée, au travers d'Unions Régionales et en définissant les modalités et les outils à privilégier.
- Soutenir les Unions Régionales et accompagner les Délégués Régionaux dans leur fonction d'animation et de représentation en élaborant des supports et des procédures partagés, en formalisant les mandats et délégations des représentants régionaux, en formant les représentants, et en favorisant la coopération entre régions, afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence de leurs actions.

2. REFLECHIR aux évolutions et au sens de l'action

- Mettre en place et développer un travail de veille et de transmission de l'information relative au secteur : dans une logique de réseau, La Fédération Addiction et chacun de ses adhérents sont investis de cette mission.
- Mettre à la disposition des adhérents les diverses recherches, données, ressources, et tous éléments leur permettant d'anticiper les évolutions et de participer à l'élaboration des politiques publiques.
- Promouvoir les pratiques professionnelles transdisciplinaires en addictologie, et rendre lisible le travail effectué par les professionnels au quotidien, en soulignant le lien permanent continu entre théorie et pratique.
- S'appuyer sur un groupe ressources d'experts extérieurs, susceptibles d'être sollicités en tant que de besoin sur des travaux menés par l'association, afin de produire des connaissances utiles à l'action.
- Développer des études interactives afin d'étayer les positions de l'association sur la prise en charge des addictions.
- Promouvoir et accompagner les démarches d'évaluation de la qualité des services rendus.

3. SOUTENIR le réseau dans son organisation

- Accompagner le réseau dans l'évolution des pratiques, par le biais de commissions thématiques, de journées d'étude, de groupes de travail, etc.
- Mettre en place en tant que de besoin des actions collectives ponctuelles, déterminées par les instances de la Fédération Addiction, afin de répondre de manière prioritaire à des besoins de réflexion et de professionnalisation des adhérents.
- Offrir un appui-conseil aux adhérents en matière d'élaboration de projets et de conduite d'actions.
- Réorienter vers d'autres interlocuteurs les demandes individuelles de conseil qui ne pourraient pas être traitées par l'association, au regard de ses compétences internes ou de la disponibilité des membres de l'équipe.
- Soutenir l'organisation territoriale des adhérents, et favoriser les dynamiques inter associatives à l'œuvre dans le secteur. Capitaliser et valoriser les actions régionales, en développant les outils de communication, en produisant des supports pédagogiques, et en organisant des rencontres régionales.

Les adhérents

La Fédération Addiction compte **551 adhérents et représente environ 85% du dispositif médico-social en Addictologie.**

191 de ces adhérents sont inscrits en tant que personnes morales. Ils représentent plus de **500** établissements, services, permanences et consultations jeunes consommateurs intervenant sur l'ensemble

- Améliorer la professionnalisation des intervenants en proposant des actions de formation.

4. REPRESENTER les adhérents auprès des décideurs

- Etre un interlocuteur des pouvoirs publics sur la question des addictions : participer à l'élaboration des politiques publiques au niveau national et régional ; faire valoir les intérêts des usagers dans l'analyse de leurs attentes, de l'offre de service qui leur est proposée, dans les démarches innovantes ou la diffusion de bonnes pratiques ; faire connaître les besoins et les problèmes rencontrés par les opérateurs dans la gestion des dispositifs ; transmettre des éléments de connaissance sur la problématique des addictions, en s'appuyant sur les éléments fournis par les acteurs de terrain.
- Participer aux travaux européens, nationaux et régionaux d'autres réseaux du secteur social et médico-social : s'associer pour co-produire ou co-organiser des recherches et rencontres.
- Communiquer les positions de la Fédération à l'opinion publique, en structurant ses relations avec les média.

des champs de l'addictologie (soins, RDR, prévention).

360 personnes ont choisi d'adhérer à titre individuel. Ces adhérents personnes physiques sont, pour une grande partie, des personnels des hôpitaux qui ont plus de difficultés à adhérer en tant que personnes morales, des médecins généralistes et des professionnels de structures spécialisées.



Le fonctionnement associatif

Le fonctionnement statutaire

La Fédération Addiction est administrée par :

- **un Conseil d'Administration** composé au maximum de **50 membres élus pour 3 ans** par l'Assemblée Générale ou, pour les Délégués Régionaux, par les adhérents de leur région. Les membres élus par l'Assemblée Générale sont renouvelés chaque année par tiers.

Trois collèges sont représentés au CA :

- **le collège des personnes physiques**
- **le collège des personnes morales**
- **le collège des Délégués Régionaux.** Le fonctionnement des Unions Régionales est régi par un règlement intérieur qui prévoit que **les Délégués Régionaux sont membres de droit du CA.**

Quelque soit le collège, les pouvoirs et les missions des administrateurs sont identiques.

Le Conseil d'Administration se réunit 5 à 6 fois par an. **Il décide des grandes orientations politiques de la Fédération,**

Le siège

L'action de la Fédération Addiction repose en grande partie sur l'engagement et l'implication militante et bénévole de ses adhérents. Pour mener à bien ses missions, elle s'appuie également sur un siège national constitué d'une équipe salariée de 6 personnes. Placés sous la responsabilité de la Déléguée Générale, Nathalie Latour, ils

débat des questions d'actualité, valide les programmes de travail et la création de groupes projets et/ou de commissions.

- **un Bureau** est constitué de **14 membres élus pour 1 an** par le Conseil d'Administration qui les choisit parmi ses membres.

Le Bureau est composé au minimum :

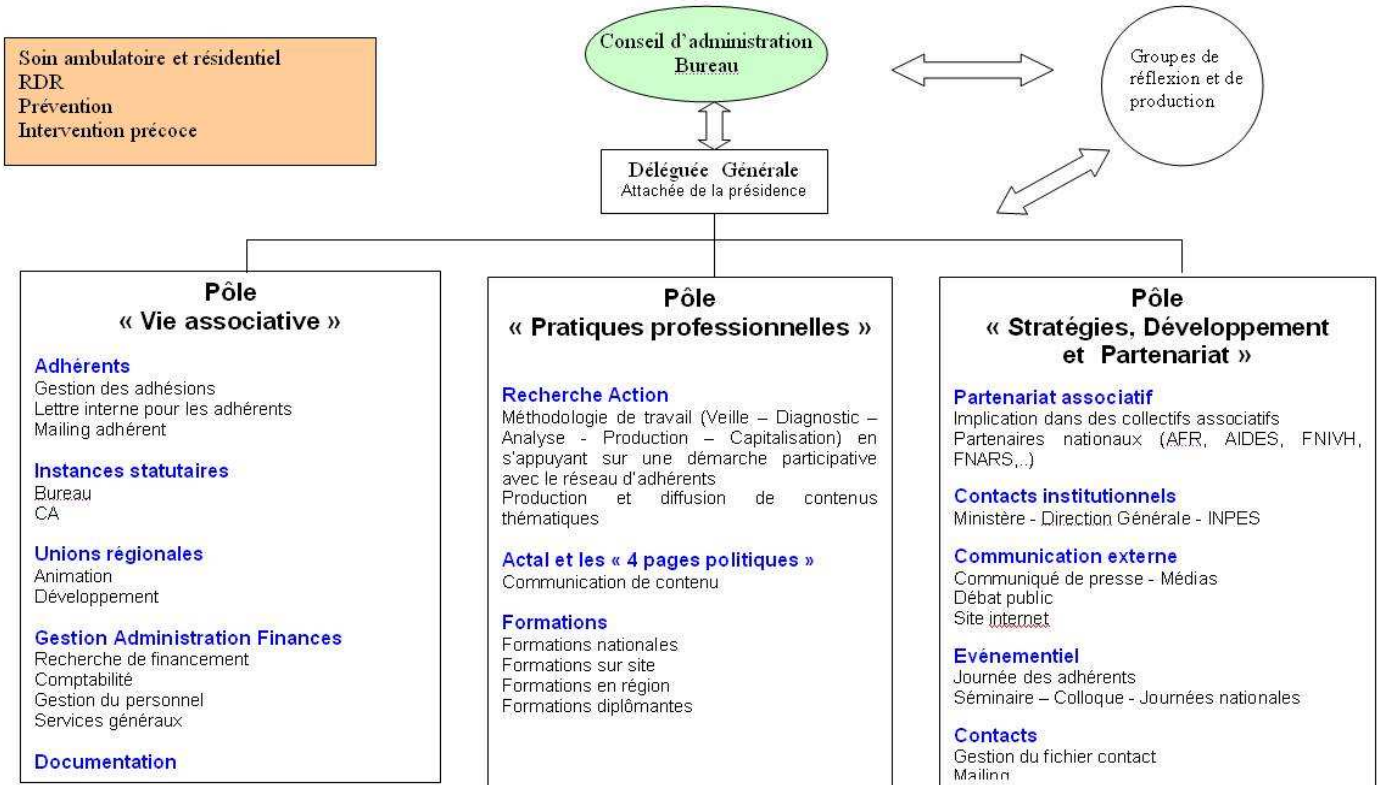
- d'un président
- de quatre vice-présidents
- d'un secrétaire général
- d'un secrétaire général adjoint
- d'un trésorier
- d'un trésorier adjoint

Le Bureau se réunit en moyenne tous les mois et demi. **Il pilote au quotidien la fédération sur la base des orientations fixées par le Conseil d'Administration, a la responsabilité de la gestion des ressources humaines et valide les nouvelles demandes d'adhésion.**

sont organisés autour de 3 grands pôles de travail :

- ☞ **Le pôle « Vie associative »**
- ☞ **Le pôle « Pratiques professionnelles »**
- ☞ **Le pôle « Stratégies, Développement et Partenariats »**

Organigramme de la nouvelle association



La démarche participative

« *La démarche participative, une méthodologie de travail au service du réseau* ».

Face aux enjeux et aux questions qui traversent le secteur de l'addictologie, les adhérents de la Fédération Addiction, de par leurs pratiques professionnelles, sont à la fois, acteurs et bénéficiaires des réflexions et productions que nous engageons collectivement.

Modélisée et mise en place par le pôle « pratiques professionnelles » du siège, la démarche participative s'appuie sur le travail des professionnels et vise à capitaliser les pratiques professionnelles de terrain, pour les transformer et les valoriser comme expertise collective.

♦ La démarche participative à pour objectifs de :

- Explorer une problématique à partir de la pratique des professionnels
- Valoriser et capitaliser la richesse des pratiques professionnelles de notre réseau
- Promouvoir une dynamique de réflexion au sein du réseau et à l'échelle des équipes de terrain
- Actualiser et faire évoluer les pratiques professionnelles en continu,
- Utiliser les observations et les recueils de données effectués, pour assurer une veille sur l'actualité et les besoins émergents
- Asseoir une légitimité politique par la mobilisation sur collectif et la promotion d'une culture commune (sentiment d'appartenance)
- Produire de la connaissance et des outils pour accompagner les professionnels dans leurs missions auprès des usagers.

La démarche participative :

C'est	Ce n'est pas
<ul style="list-style-type: none">▪ Ecouter et capitaliser les pratiques professionnelles d'un réseau sur une thématique▪ Valoriser ces pratiques professionnelles pour produire de l'expertise collective▪ Un processus dans le temps qui vise une évolution des pratiques▪ Une démarche représentative mais pas nécessairement exhaustive	<ul style="list-style-type: none">▪ Une étude « savante »▪ Un travail figé à un instant T

Les lieux de réflexion et de production

☞ Les administrateurs référents

Le Conseil d'Administration de la Fédération compte parmi ses membres des administrateurs qui par leur expertise et leur implication sur une thématique ont un rôle de référent. Ces administrateurs assurent une mission de veille, de prospective et de suivi sur leur thématique. Ils sont forces de propositions en termes de projets et de formations et peuvent être sollicités pour représenter la Fédération dans des instances institutionnelles et politiques.

Lors de la création d'un groupe projet en lien avec leur thématique ils peuvent être sollicités par le CA pour en devenir le référent.

☞ Les commissions

L'objectif des commissions est d'**assurer un rôle de veille, de prospective et de suivi de l'actualité sur leur thématique**. Elles sont également une force de propositions en terme de projets et de formations et peuvent jouer un rôle de représentation politique via leur référent et leurs membres. Elles peuvent selon les priorités de travail se « transformer » en groupe projet en élargissant la composition sur un objectif et une durée donnés.

☞ Les groupes projet ou groupes de réflexion

Les groupes projet ont un rôle de réflexion et de « production ». Ils ont une durée de vie définie dans le temps et sont liés à un projet précis avec des objectifs opérationnels conduisant à une production (exemples : un guide méthodologique, un référentiel, ..). Un référent est nommé en début de projet et un salarié du siège peut venir en appui du groupe.

Les groupes sont constitués d'un maximum de 12 à 14 membres choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et les adhérents pour leur expertise ou l'intérêt qu'ils portent au projet. Selon la thématique, des partenaires ou des « experts » peuvent y être invités ponctuellement.

☞ Les groupes « Personnes ressources »

Les groupes « personnes ressources » interviennent à la suite des groupes projets. Ils ont pour objectif d'essaimer la production, d'élaborer un plan d'accompagnement au changement et d'actualiser régulièrement cette production. Ils peuvent intervenir lors de journées régionales, de formations mises en place sur le thème.

Ils sont constitués d'un maximum de 12 à 14 membres issus en grande partie des membres du comité de pilotage ou « groupe projet » ayant travaillé sur le projet ainsi que de délégués ou représentants régionaux et de personnes ressources.

Les manifestations organisées

☞ Les journées nationales

Chaque année, la Fédération Addiction organise ses journées nationales. Au delà de la « vitrine politique » qu'elles représentent, ces journées constituent également un moment fort de la vie associative.

Elles sont l'occasion pour les participants, à travers le regard et la mise en perspective proposée par les intervenants, de se projeter, au delà de leurs pratiques professionnelles et de mener un travail de réflexion et de prospective autour de la thématique choisie.

C'est le Conseil d'Administration qui détermine le thème et le lieu de ces journées sur la base des candidatures portées par les Unions Régionales. C'est également lui qui constitue le Comité d'Organisation et de Suivi (COS) chargé de leur mise en place en lien avec le siège de la Fédération Addiction.

☞ Les carrefours de l'addictologie

Les Carrefours de l'addictologie sont complémentaires aux journées nationales. Ils sont organisés tous les deux ans sur la base d'une collaboration inter-associative. C'est un lieu d'échanges et de réflexion plutôt orienté sur les pratiques de terrain. Le thème est déterminé à partir des propositions remontées par les conseils d'administration des structures impliquées. C'est ensuite le 1er Comité d'Organisation et de Suivi (COS), constitué de manière permanente, qui décide du thème et du lieu.

Les formations

La Fédération Addiction propose au réseau un programme complet de formations autour des pratiques professionnelles. Ce programme, coordonné par des référents formations et une salariée du siège, est

☞ Les colloques

Les colloques sont des journées à dimension nationale ou régionale organisées autour d'un thème. Ils ont une portée technique et politique et s'adressent à l'ensemble des professionnels intéressés par le thème traité, adhérents de la Fédération Addiction ou non.

Ils peuvent être portés par le siège de la Fédération Addiction, (souvent avec l'appui d'une Union Régionale) ou directement par une Union Régionale.

☞ Les séminaires

Il s'agit de journées avec une dimension nationale ou régionale. Ils ont un caractère "politique" fort et portent sur des "pratiques innovantes".

L'objectif est de réunir les "professionnels experts" du thème ainsi que les institutionnels pour faire avancer une réflexion autour d'un thème ou d'un projet.

☞ Les rencontres adhérents

Les rencontres nationales des adhérents sont organisées sur un rythme biennuel.

Elles ne concernent que les adhérents et portent sur des thématiques liées à l'actualité et/ou aux programmes de travail développés par la Fédération. C'est également un espace de réflexion, d'échanges et d'apports.

Les Unions Régionales organisent aussi des journées adhérents régionales sur des thèmes et des questions d'actualité locales.

circulaire CSAPA dans le cas de la formation de base en addictologie. Ces formations sont animées par des professionnels du secteur qui assurent la cohérence de la session, facilitent les échanges entre les stagiaires et les intervenants et garantissent les objectifs de la formation.

Afin de permettre aux adhérents d'anticiper au mieux leur planning de formation, le catalogue est disponible dès la fin du premier semestre de l'année N-1. Il est alors diffusé aux adhérents et aux partenaires par mail, via notre site internet puis par courrier postal.

Les formations peuvent se dérouler :

- au niveau national (dimension nationale) au siège de la Fédération Addiction à Paris.
- en région (dimension régionale), à la demande d'une Union Régionale qui apporte alors son soutien logistique. Le siège gère le programme et la préparation de la

formation. L'union Régionale se charge d'être force de proposition au niveau des intervenants, des inscriptions et de la salle.

- à la demande d'un adhérent, sur site directement au sein d'un établissement (un minimum de 12 participants est alors requis).

Pour répondre à des demandes plus spécifiques de leurs adhérents, certaines Unions Régionales peuvent aussi mettre en place des formations régionales complémentaires. L'organisation de ces formations doit se faire en lien avec le siège et plus particulièrement avec la salariée et les référents élus en charge des formations. Pour organiser ces formations, les Unions Régionales peuvent être amenées à rechercher des financements locaux. Elles peuvent alors s'appuyer sur les documents proposés par le siège et sur le soutien des pôles vie associative et pratiques professionnelles.

Les

Unions Régionales

La Fédération Addiction est née de la fusion de l'anitea et de la F3A. La possibilité d'Unions Régionales était historiquement inscrite dans les statuts de l'anitea. C'est lors de son Assemblée Générale de 2006 que cette dernière a souhaité modifier son organisation, en renforçant le rôle des représentants régionaux au sein de son Conseil d'Administration. Un troisième collège a donc été créé, les délégués régionaux devenant membres de droit du conseil d'administration. Cette volonté politique s'est traduite par le développement de nouvelles Unions Régionales.

Pendant les trois années de rapprochement en vue de la fusion des deux associations, il était clair pour tout le monde que les Unions Régionales devaient rester inscrites dans les statuts et que la création de la Fédération Addiction allait permettre que tous les adhérents, historiquement anitea et F3A puissent devenir « acteurs » de cet espace d'animation et de représentation. Aujourd'hui, l'ensemble des adhérents peut participer au processus démocratique.

La Fédération Addiction compte aujourd'hui 14 unions régionales ou interrégionales. Juridiquement rattachées à la Fédération, elles en sont le représentant régional, permettant ainsi une plus grande proximité avec nos adhérents et une meilleure prise en compte des problématiques et des enjeux locaux.

La réforme des CSAPA puis la régionalisation des politiques de santé (ARS), viennent souligner la pertinence de cette organisation régionale. Désormais, les Unions Régionales tiennent un rôle central tant au niveau de la représentation politique et institutionnelle de la Fédération que de l'accompagnement de nos adhérents sur les réformes en cours et à venir. Il est donc nécessaire qu'elles se structurent et s'organisent afin de répondre au mieux à ces nouveaux enjeux.



Missions et engagements des élus régionaux

La vie démocratique des Unions Régionales

Dans chaque Union Régionale, les adhérents de la Fédération Addiction élisent un Délégué Régional et un Délégué Régional Adjoint.

Elu pour 3 ans, le Délégué Régional est le représentant de la Fédération au niveau régional. Il **anime et coordonne les activités** de l'Union Régionale et la **représente dans les différentes instances administratives, politiques et institutionnelles**. Il est également **membre de droit du Conseil d'administration** de la Fédération Addiction. A ce titre, il participe aux prises de positions politiques, fait remonter les informations importantes de sa

région et informe régulièrement les adhérents de l'Union Régionale sur l'activité et les positions politiques prises par la Fédération.

Le Délégué Régional a également pour mission de développer le réseau des adhérents dans sa région. Les événements organisés par l'Union Régionale, et notamment les colloques et les séminaires, peuvent l'appuyer dans sa démarche en lui permettant de faire connaître la Fédération Addiction et les valeurs qu'elle porte à l'ensemble des professionnels non adhérents qui y participent.

Modalités d'élection des Délégués Régionaux et des Délégués Régionaux Adjoints

Dans chaque Union Régionale, des élections ont lieu tous les 3 ans afin de désigner le Délégué Régional et le Délégué Régional Adjoint. **Ces élections sont organisées par le Président de la fédération et le siège, avec l'appui du Délégué Régional sortant.** Le plus souvent, le vote est planifié à l'occasion d'une journée régionale des adhérents mais d'autres organisations peuvent être envisagées.

La procédure électorale :

Sont électeurs, les personnes morales ou physiques travaillant dans la région où est implantée l'union régionale, adhérentes à La Fédération Addiction et à jour de leur cotisation.

Sont éligibles, les personnes morales ou physiques travaillant dans la région où est implantée l'union régionale, adhérentes de la

Fédération Addiction et à jour de leur cotisation.

Les candidatures : Le siège de la Fédération se charge d'envoyer un courrier d'information aux adhérents de la région pour les informer de l'organisation d'élections. Ce courrier fait office d'appel à candidatures.

Les adhérents qui souhaitent se porter candidats doivent adresser un courrier au Président de la Fédération Addiction **au moins 21 jours** avant l'élection. Les candidatures sont ensuite portées à la connaissance de chaque électeur par voie postale au moins **10 jours** avant l'élection.

Le vote : Il est possible aux adhérents de voter :

- directement sur le lieu où est domicilié le bureau de vote

- par correspondance.
- via un « pouvoir » confié à un autre électeur. Chaque votant peut-être porteur au maximum de deux pouvoirs.


Une feuille d'émargement sera signée par chaque votant.

L'élection du délégué régional et du délégué régional adjoint a lieu à **la majorité simple**.

Suite de l'élection : Un procès-verbal signé par le délégué élu est envoyé au siège de la Fédération Addiction en même temps que la feuille d'émargement des votants.

Le délégué régional et le(s) délégué(s) régional(aux) adjoint(s) ne seront officiellement élus qu'après validation du vote par le Président de la Fédération.

En cas de départ anticipé du Délégué Régional ou du Délégué Régional Adjoint, des nouvelles élections sont organisées dans les meilleurs délais. La procédure est alors identique à celle indiquée ci-dessus. A la demande du Président de la Fédération Addiction, le Délégué Régional Adjoint peut être amené à assurer « l'intérim » jusqu'à l'organisation de nouvelles élections.

 **Afin de faciliter l'organisation des élections dans les unions régionales, le siège met à disposition des Délégués Régionaux un kit « élection » qui regroupe les courriers types, la feuille d'émargement, un modèle de PV, un document relatif à la procédure de vote,... Cependant, c'est le siège qui gère l'envoi des courriers et des mails liés aux élections.**

La représentation politique et institutionnelle

Les profondes réformes qui touchent le secteur de l'addictologie depuis 2007 (réforme CSAPA, création des ARS, régionalisation des politiques de santé, etc)

font de l'échelon régional un lieu central dans les prises de décisions politiques et institutionnelles.

Le Délégué Régional

De par son mandat de représentant de la Fédération et des adhérents de sa région, le Délégué Régional est un interlocuteur privilégié des institutions et des décideurs locaux sur les questions d'addictologie. Il s'engage à porter les valeurs et les positions défendues par la Fédération et à représenter l'ensemble des adhérents de sa région dans l'intérêt collectif.



Les principales instances de représentation en région

Le Délégué Régional positionne la Fédération comme un interlocuteur représentatif du secteur de l'addictologie dans l'ensemble des lieux de concertation et de décision politiques, institutionnels, administratifs, et techniques de sa région. C'est le positionnement de la Fédération Addiction dans l'ensemble de ces lieux qui lui permet de participer à l'élaboration des politiques publiques régionales en matière d'addictions, de faire valoir les intérêts des usagers, l'offre de services qui leur est proposé, mais aussi de faire connaître les besoins et les problèmes rencontrés par les adhérents. Ce positionnement permet aussi de participer aux différents travaux régionaux organisés autour du secteur social et médico-social et d'être associé aux productions et aux rencontres inter-associatives qui se tiennent sur le territoire.

Les principaux lieux institutionnels où la Fédération Addiction est amenée à siéger :

- les conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA)
- les commissions spécialisées de l'ARS (notamment prévention et médico-sociale)
- les conférences de territoire
- les Pôles Régionaux de Compétences
- les IREPS
- les groupes de travail inter-associatifs (exemple : conférence régionale des adhérents nationaux de l'UNIOSS)

En complément de leur présence dans ces lieux institutionnels, le Délégué régional et le Délégué Régional adjoint ont un rôle important de lobbying et doivent rencontrer régulièrement les élus locaux, les techniciens, les administrations et les partenaires afin de leur présenter La Fédération Addiction et les positions qu'elle défend.

Des représentants désignés par les adhérents

Lorsqu'il n'est pas possible aux Délégués Régionaux d'assurer seuls une présence dans l'ensemble de ces instances, ils peuvent proposer aux adhérents de désigner des représentants chargés de représenter l'union régionale et la fédération dans certaines de ces instances. Comme les Délégués Régionaux, ces représentants s'engagent à représenter l'ensemble des adhérents du réseau en laissant de côté leurs intérêts propres et à porter les valeurs et les positions défendues par la Fédération Addiction. Ils auront la responsabilité d'établir un compte rendu exhaustif des rencontres auxquels ils ont participé et de le transmettre dans un délai raisonnable à leur Délégué Régional. Selon le nombre de représentants désignés dans une Union Régionale, le Délégué Régional peut proposer des réunions de restitution et de coordination à une fréquence qu'il juge pertinente.



La Fédération réfléchit à l'organisation d'une journée de formation destinée à l'ensemble des représentants nommés en région.



L'organisation des Unions Régionales

« Une organisation régionale au plus près des besoins de nos adhérents. »

Cette partie du guide ne constitue en aucun cas un cahier des charges ou un modèle d'organisation à appliquer de manière exhaustive. Il s'agit de proposer des pistes afin que chaque Union Régionale puisse adopter une organisation au plus près des besoins des adhérents et du contexte local.

L'animation des unions régionales

L'animation des Unions Régionales est un des axes essentiels de la vie associative de la Fédération Addiction. Construite autour de la démarche participative, elle permet à l'ensemble de ses adhérents de s'exprimer, d'échanger autour de leurs pratiques, de débattre, et de participer à la vie démocratique de la Fédération.

De la même façon que pour le national, la naissance de la nouvelle fédération et le rôle central que jouent désormais les régions dans la représentation politique de la Fédération Addiction doivent conduire chaque Union Régionale à se structurer en mettant en œuvre une organisation et des outils d'animation adaptés. **Pour être efficace, cette organisation doit être co-construite avec les adhérents et tenir compte du contexte et des spécificités locales.** Quelle que soit l'organisation retenue, le délégué régional reste le coordinateur de l'activité de l'Union Régionale.

Un des modèles déjà mis en place dans certaines Unions Régionales consiste à créer un comité de pilotage composé de l'ensemble des responsables des structures adhérentes. Ce comité est alors chargé de définir les principaux axes de travail régionaux et d'établir le programme de travail (en lien avec les thèmes de travail

pilotés par le national et les priorités locales). Il constitue ensuite des groupes de travail thématiques chargés de travailler autour du ou des programmes de travail retenus. Dans chaque groupe, un référent est nommé. Il est chargé d'animer le groupe thématique et participe au comité de pilotage régional qu'il tient régulièrement informé. Certains référents de groupes thématiques régionaux peuvent également être désignés pour représenter l'Union Régionale dans certaines instances politiques ou institutionnelles (exemple : ARS, Pôles Régionaux de Compétences,...).

Un autre modèle consiste à créer, en plus de l'organisation de journées régionales en lien avec le programme de travail national, un groupe restreint appelé groupe de veille. Ce groupe, composé d'une dizaine d'adhérents volontaires et du Délégué Régional, est chargé d'identifier rapidement des thématiques et des problématiques locales susceptibles de faire l'objet d'un travail plus approfondi. Les adhérents décident ensuite collectivement s'ils souhaitent ou non travailler sur les thématiques identifiées.

Le siège de la Fédération est à la disposition des Délégués Régionaux et des adhérents pour les aider dans leurs réflexions et dans la mise en œuvre de cette nouvelle structuration.

Les lieux de travail et de réflexion

☞ Les groupes thématiques régionaux ou groupes projets régionaux

Les Unions Régionales peuvent créer un ou plusieurs groupes thématiques régionaux ou groupes projets selon le programme de travail qu'elles ont déterminé. Ces groupes thématiques régionaux ont un rôle de réflexion, de production et de veille autour de leur thématique. Ils peuvent être permanents ou avoir une durée de vie définie dans le temps s'ils sont liés à un projet précis. Dans chaque groupe, un référent est nommé. Il est chargé d'animer le groupe et assure le lien avec le Délégué Régional. Les travaux ainsi menés peuvent ensuite venir alimenter les travaux menés par la Fédération au niveau national.

☞ Les temps de rencontre des adhérents

Les Unions Régionales peuvent organiser des temps de rencontre des adhérents. Ces temps de rencontre ne concernent que nos adhérents et portent sur des thématiques liées à l'actualité et/ou aux programmes de travail développés par l'Union Régionale. Elles sont également un espace de réflexion, d'échanges et d'apports.

Dans le cadre des projets pilotés par le national, les Unions Régionales peuvent

également créer des groupes projets régionaux en lien avec le programme de travail national. Ces groupes ont une durée de vie limitée à la réalisation du projet. Ils permettent aux adhérents de se saisir de certaines thématiques travaillées par le national, d'y apporter leur expertise et de les adapter aux réalités locales. De la même façon, les groupes projets nationaux capitalisent les travaux menés en région. Dans ce cadre, un référent est nommé. Il est chargé d'animer le groupe et d'assurer l'interface avec le national en lien avec le Délégué Régional et le salarié du siège en charge du projet.

également organiser des temps de travail pour et avec les adhérents régionaux. Ces journées régionales sont des outils de méthodologie participative. Elles viennent nourrir et enrichir les projets en cours et sont des lieux d'échanges, de rencontres, de débats, de partage et de capitalisation d'expériences. Elles permettent également de recueillir le point de vue des professionnels de terrain et de mettre en valeur leurs pratiques professionnelles, en prenant en compte les enjeux locaux.

☞ Afin de faciliter l'organisation de ces journées régionales en lien avec un programme de travail national, le siège met à la disposition des Délégués Régionaux un kit «journées régionales». Il regroupe plusieurs outils dont un tableau logistique (Quoi – Qui – Quand ?), un budget type, un programme type, un bulletin d'inscription type et une fiche type d'évaluation d'une journée régionale.

Les manifestations organisées

☞ Les colloques

Les colloques sont des journées à dimension nationale ou régionale organisés autour d'un thème. Ils ont une portée technique et

politique et s'adressent à l'ensemble des professionnels intéressés par le thème traité, adhérents de la fédération ou non. Ils peuvent être portés en lien avec le siège de

la fédération ou directement par Union Régionale.

☞ *Les séminaires*

Il s'agit de journées avec une dimension nationale ou régionale. Ils ont un caractère

"politique" fort et portent sur des "pratiques innovantes". L'objectif est de réunir les "professionnels "experts" du thème ainsi que les institutionnels pour faire avancer une réflexion autour d'un thème ou d'un projet.

Les lieux de production

☞ *Production – Réalisation d'études, recherche, expertise,...*

Les Unions Régionales peuvent parfois être sollicitées pour piloter des travaux d'étude, de recherche ou d'expertise qui seront alors menées par un des groupes ou commissions de l'union régionale en charge de cette thématique. L'initiative de ces travaux peut provenir soit d'une administration ou d'une collectivité territoriale, soit directement d'un groupe thématique régional ou des adhérents. Ces productions sont un moyen supplémentaire pour enrichir la réflexion collective, elles sont aussi une « vitrine » du savoir faire et de l'expertise de notre réseau et permettent un affichage politique et partenarial fort.

☞ *Participation des Unions Régionales aux commissions de travail et aux groupes projets nationaux*

Après concertation avec le Délégué Régional, certains adhérents peuvent être invités à participer à une commission de travail ou un groupe projet national. Ils sont choisis selon des critères spécifiques à chaque projet (expertise, profession, expérience professionnelle, gestion d'un dispositif en lien avec le projet,...) et assurent « l'interface » entre les travaux pilotés par le groupe projet national auquel ils participent et ceux conduits par leur Union Régionale lorsque celle-ci a, ou décide de créer, un groupe projet régional sur cette même thématique.

La formation

Pour répondre à des demandes plus spécifiques de leurs adhérents, certaines Unions Régionales peuvent aussi mettre en place des formations régionales complémentaires. L'organisation de ces formations doit se faire en lien avec le siège et plus particulièrement avec la personne

chargée de la formation. Pour organiser ces formations, les Unions Régionales peuvent être amenées à rechercher des financements locaux. Elles peuvent alors s'appuyer sur les documents proposés par le siège et sur le soutien des pôles vie associative et pratiques professionnelles.

La communication

Le Délégué Régional joue un rôle très important dans la communication locale de la Fédération Addiction.

▪ En interne, il informe régulièrement les adhérents de l'activité et de l'actualité de l'Union Régionale et de la Fédération. **Le siège complète cette communication** en diffusant des informations via :

- le site internet et intranet de la Fédération Addiction ;
- la lettre commune envoyée chaque semestre ;
- la revue thématique Actal diffusée 2 fois par an environ ;
- des mailings adhérents envoyés régulièrement selon l'actualité nationale ;
- des suppléments techniques

- les guides ou productions sur les thèmes de travail (cf. collection Pratique(s))

▪ En externe, il participe à la diffusion des messages politiques et des documents produits par la Fédération auprès des partenaires, des administrations et des élus locaux. Il informe la presse régionale des événements organisés par l'Union Régionale (colloque, séminaire, etc) et des communiqués de presse diffusés par le national. Il peut parfois être amené à communiquer localement sur un sujet d'actualité porté par la Fédération. **Les communiqués de presse diffusés directement par les Unions Régionales doivent être validés au préalable par le Bureau de la Fédération.**

Les documents à la disposition des Unions Régionales

- ✓ **Les statuts de la Fédération**
- ✓ **Le projet associatif**
- ✓ **Les financements régionaux**
- ✓ **Présentation de la démarche participative**
- ✓ **Le programme national des formations**
- ✓ **Fiche d'identité des Unions Régionales**
- ✓ **Kit « élection » des Délégués Régionaux**
- ✓ **Supplément technique sur les ARS**
- ✓ **Kit « financements régionaux »**

Conclusion

Les Unions Régionales sont donc des lieux importants de démocratie, d'échanges, et de réflexion. Elles permettent de créer du lien entre les adhérents, favorisent les collaborations et sont un des maillons essentiels de la démarche participative.

Avec la régionalisation des politiques de santé, elles sont également devenues des lieux incontournables de la représentation politique et institutionnelle de la Fédération.

Tous les sujets sur lesquelles la Fédération Addiction se positionne sont préalablement travaillés à tous les « échelons » puis votés par le conseil d'administration. C'est de ce processus démocratique et représentatif qu'elle tire en grande partie sa légitimité. Mais pour être entendue, cette parole doit ensuite être portée et affirmée par l'ensemble de ses élus.

Etre un élu régional de la Fédération Addiction, c'est donc défendre les positions et valeurs de la Fédération, sa conception des addictions et de leurs pathologies, non seulement au sein des groupes régionaux et des journées thématiques que vous organisez, mais également dans toutes les instances, politiques, institutionnelles et opérationnelles où vous êtes repérés comme appartenant à notre Fédération.

Etre un élu régional de la Fédération Addiction est donc une mission difficile, exigeante, mais stimulante et pleine de satisfaction.

Cependant, la dynamique des Unions Régionales repose sur la mobilisation du plus grand nombre car

La Fédération c'est vous !